Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260129-202601004-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
29 JANVIER 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le VINGT-NEUF JANVIER 2026,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **13** Présents : 10 Votants : 13

Date de la convocation : 22/01/2026

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, LANGLAIS Maryvonne, MAFOA Jean-Yves, BOUILLARD Philippe, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, LONCLE Sandra.

ABSENTS : DANQUERQUE Christophe, procuration à R. ROSSET le 29/01/2026 ; BIGOT Servane, procuration à B. ROBERDEL le 26/01/2026 ; DORSO Cédric, procuration à M. LANGLAIS le 29/01/2026.

INVITÉS : Tiphaine PATRELLO, Benoît BOUCHER pour le Cabinet d'urbanisme La Boite de l'Espace.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM :
Madame le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 h 00.

SECRETAIRE de séance : Vincent JEUDY est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE PRECEDENT :
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 18/12/2026 (communiqué par messagerie le 06/01/2026 à 15h29).

Délibération 2026 01 004

Eclairage public – Extension de réseau vers la ZAC III - Morbihan Energies – Convention de financement et de réalisation modifiée

Phillippe BOUILLARD, , conseiller municipal, rappelle au conseil la délibération n°2025 07 008 du 03/07/2025 par laquelle le conseil municipal décidait de faire réaliser les travaux d'extension du réseau d'éclairage public vers le Petit Téno pour desservir la 3ème tranche de la ZAC III et l'autorisait à signer la convention financière proposée par Morbihan Energies pour une dépense prévisionnelle estimés en juillet 2025 à 11 388 € TTC.

Depuis, à la demande de la Commune, le projet a été modifié (changement d'un poteau et enfouissement d'une partie du réseau).

Au 29/01/2026, le nouveau coût de l'opération se décompose ainsi :

- Montant total prévisionnel des travaux : 17 600 € HT + 3 520 € TVA = **21 120 € TTC**
- Contribution de Morbihan énergies (recette pour la collectivité imputée au compte 13 « subvention d'investissement ») **: 5 280 €**

Considérant que ces travaux sont imputables en section d'investissement du budget principal ;
Considérant la proposition du Syndicat Morbihan Energie de faire réaliser les travaux suivant la convention modifiée qui est présentée.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260129-202601004-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 13 voix pour – 0 abstention – 0 contre :
CONFIRME sa décision du 03/07/2025 de faire réaliser les travaux d'extension du réseau d'éclairage public vers le Petit Téno pour desservir la 3ème tranche de la ZAC III ;
VOTE la dépense en section « dépenses d'investissement », pour un montant prévisionnel qui sera susceptible, le cas échéant, d'être réajusté à la fin de la prestation ;

AUTORISE Madame le maire à signer la nouvelle convention financière modifiée qui demeure ci-jointe annexée et effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération (**Annexe 3**).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Régine ROSSET



Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____